



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 54769

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la politique du Gouvernement en matière de lutte contre le cancer. La France est le pays le plus touché par cette maladie avec près de 250 000 cas recensés chaque année. Les cancers représentent la deuxième cause de mortalité et la première cause de décès prématuré, et son incidence a augmenté de 40 % en vingt ans. Or, aujourd'hui, les dispositions prises pour lutter contre le cancer s'additionnent en se superposant et les moyens financiers sont mal identifiés et encore trop modestes, selon le rapport annuel sur la sécurité sociale de la Cour des comptes. Cette multiplicité des intervenants en matière de prévention et l'absence d'une véritable coordination provoquent des retards souvent fatals aux patients. Des fonds supplémentaires ont été débloqués par le Gouvernement à hauteur de 32 millions de francs dans le cadre du budget de la santé pour 2001, mais ne seront pas complètement utilisés à des fins de prévention et serviront également à la réalisation des contrats de plan et des programmes régionaux. De plus, les médicaments contre le cancer sont de plus en plus onéreux, et de nombreux centres anticancéreux connaissent une situation financière critique. C'est pourquoi il lui demande d'abord si le projet de loi relatif au droit des malades va être prochainement discuté à l'Assemblée nationale, ensuite quelles mesures elle compte prendre afin de revaloriser les moyens de lutte contre le cancer et de mettre en place une véritable politique de mise en réseau des équipes médicales et des établissements de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54769

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6832